

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 290

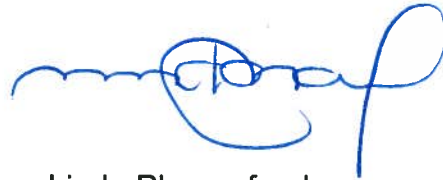
«Règlement établissant les règles de régie interne du Conseil de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 259»

Je soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry, donne avis que le conseil de la MRC, lors de la séance ordinaire tenue le 23 mai 2018, a adopté le règlement numéro 290 intitulé «Règlement établissant les règles de régie interne du Conseil de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 259».

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté au bureau de chacune des municipalités locales du territoire ainsi qu'au bureau de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce quatrième (4^e) jour de juillet de l'an deux mil dix-huit (2018).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.